

Convention avec Assuralia concernant l'assurance solde restant dû

Aujourd'hui, la Défense, en présence de la MOD et du CHOD, a conclu une nouvelle convention avec Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances.

Grâce à cette convention, le personnel de la Défense et leurs familles seront à l'avenir mieux protégés contre les risques qui vont de pair avec un métier comme le nôtre.

Quiconque contracte un prêt hypothécaire pour acheter un logement est, dans la plupart des cas, également tenu de souscrire une assurance solde restant dû. L'assurance solde restant dû donne à la banque une garantie que le prêt sera effectivement remboursé. Dans une police standard d'assurance solde restant dû, un certain nombre d'activités à risque sont souvent exclues ou ne sont assurées que si vous payez une prime supplémentaire. Il s'agit d'activités qui font partie du travail quotidien de nombreux militaires, comme les sauts en parachute, la manipulation d'armes et d'explosifs ou le déploiement dans des zones de conflit à l'étranger. De ce fait, jusqu'à présent certains militaires étaient, parfois inconsciemment, insuffisamment assurés. La nouvelle convention avec Assuralia, qui entrera en vigueur à partir du mois de juillet 2021, apportera une solution à ce problème. Le personnel de la Défense pourra effectuer ses tâches en toute sérénité.

Les futurs contrats d'assurance, ne pourront plus faire l'objet, ni de primes complémentaires, ni de clauses d'exclusion liées au métier de militaire. Les contrats d'assurance existant pourront, à la demande du militaire, également être repris dans le champ d'application du nouvel accord. Les décès liés aux risques de guerre en opération en Belgique ou à l'étranger ainsi que lors de l'exercice d'activités à risque seront couverts à 100 % par la Défense.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



Les lignes de force de la convention seront diffusées via e-news dans le courant de cette semaine. Nous vous expliquerons également ce que vous pouvez faire entre-temps si vous avez déjà une assurance solde restant dû ou si, par exemple, vous êtes sur le point de partir en mission à l'étranger.

Nous tenons à remercier tous les services qui ont travaillé dur pour rendre cet accord possible. Chacun d'entre vous se situe en première ligne au service de la population, tant en Belgique qu'à l'étranger. La spécificité de ce métier à risque exige une protection à la hauteur de votre engagement. Nous nous y consacrons pleinement.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense



Ludivine Dedonder
Ministre de la Défense

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



Éditeur responsable : Colonel breveté d'état-major Guido Hart

Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – ☎ 9-6321-17347 – www.mil.be

